

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/073

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 25

SÉANCE EN DATE DU 30 JUIN 2020

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDIOT, MAIRE.

POINT 14 : REMISE D'UN PRIX AUX BACHELIERS 2020 DE SARRALBE TITULAIRES D'UNE MENTION "BIEN" OU "TRES BIEN"

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Anne FOLNY, adjointe au maire,

A l'unanimité des voix,

- décide de mettre à l'honneur les bacheliers de l'année scolaire en cours, domiciliés à Sarralbe, ayant obtenu leur diplôme avec une mention "Bien" ou "Très bien" en leur accordant une allocation de 100,00 € pour la mention "Très bien" et une allocation de 80,00 € pour la mention "Bien",
- prend acte que des crédits suffisants sont inscrits au budget principal 2020 (article 6714) et que le versement ne pourra se faire que sur présentation d'un justificatif accompagné d'un R.I.B.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 1er juillet 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 1er juillet 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDIOT